

# chimie

UNIFIEE

Fédé Unie Chimie

CHIMIE

— PHARMACIE —

PLASTIQUES —

CAOUTCHOUC —

VERRE —

PETROLE

Mensuel - Nouvelle série - 0,50 F

CPP 339.D.73

N° 26 - JANVIER 1976



Cet immeuble CFDT qui vient s'implanter rue CADET en faisant fuir les patrons, c'est le symbole de la CFDT de 1976 et des années à venir.

Il représente le dynamisme d'une organisation que patrons et gouvernement voudraient briser.

Pour un immeuble neuf implanté à PARIS, ce sont :

- des dizaines de syndicats qui se créent,
- des dizaines d'unions locales qui ouvrent leurs portes aux travailleurs.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que le patronat et le gouvernement cherchent à nous porter des coups bas.

Sous le faux prétexte d'une fumeuse entreprise de démoralisation de l'armée, on a voulu jeter le doute dans l'esprit des travailleurs français sur le sérieux de notre organisation.

En même temps, on cherchait à nous isoler de nos partenaires de classe.

Le sang froid, la capacité d'organisation de la CFDT sont alors apparus au plein jour.

Du « complot », il ne reste rien. Les dossiers sont vides. La baudruche « CHIRAC » est dégonflée.

La pétition nationale que lance la CFDT pour la libération des prisonniers est en train de recueillir des centaines de milliers de signatures.

Si le gouvernement et le patronat, à travers cette grossière opération de diversion, croyaient abuser les travailleurs, ils se sont trompés.

1976 commence, les problèmes immédiats des travailleurs demeurent.

Le PERE NOËL n'a pas réussi son tour de passe-passe.

L'action unie des travailleurs demeure plus que jamais nécessaire.

*La  
Fédération  
souhaite  
à  
Tous  
une  
Bonne  
Année*

76

# 76 - A quelle sauce nous mangera-t-on ?

Les patrons du CNPF n'entendent pas perdre leur autorité ni discuter volontairement sur les salaires en 1976. C'est ce que nous révèle le procès verbal d'une séance de l'Assemblée permanente du CNPF tenue le 18 novembre et publiée dans le journal Libération des 24 et 25 décembre. Pour ceux qui croiraient encore au Père Noël, il faut déchanter.

La contre-attaque va se développer contre la mise en accusation des patrons sur le problème des accidents du travail, sur la solidarité patronale contre les grévistes et sur le maintien des salaires au niveau de l'indice INSEE, quand ce ne sera pas au-dessous. Il est dit aussi clairement que la loi sur la retraite et la durée du travail satisfait les patrons tant elle est limitée dans sa portée.

Si des patrons vous présentent leurs meilleurs vœux en début d'année, ne les croyez pas.

## Une télé utile la Télé Belge

La télévision belge est plus au service des travailleurs que son homologue française. Elle a réalisé sur le conflit de GLAVERBEL (Entreprise Européenne de verre plat de Riboud) une émission sous la direction des organisations syndicales FGTB (Fédération Générale des Travailleurs de Belgique) et CFDT de BOUSSOIS Maubeuge.

Cette émission a été programmée le samedi 13 décembre, elle a donc pu être vue par tous les travailleurs de la verrerie de BOUSSOIS.

Dans le cadre de la réflexion sur la pratique syndicale, nos Camarades ont voulu marquer cette journée par une assemblée-débat autour de 3 postes de télévision.

En présence des Camarades Belges de GILLY qui avaient mené et mènent encore une action contre les licenciements, et en présence aussi des camarades du siège social de GLAVERBEL à BRUXELLES qui venaient de tremer 15 jours de grève avec occupation (dans un siège social aussi c'est possible) une soixantaine de travailleurs ont regardé l'émission et discuté de la pratique syndicale et de l'action syndicale internationale.

Une initiative intéressante qui pourrait se renouveler si la télévision française nous offrait les mêmes possibilités.

# DURALEX : Verre incassable 15 jours de grève pour la dignité

Les travailleurs de ST-GOBAIN LA CHAPELLE ORLEANS ont pendant 15 jours occupé leur usine pour protester contre 4 avertissements qui avaient été notifiés de façon injuste à des travailleurs assurant la sécurité et qui n'avaient pas voulu faire du travail de production.

Uniquement sur cette question de principe, la direction a « tenu » 15 jours, mais les travailleurs n'ont pas cédé malgré toutes les pressions : lettres à domicile, campagne dans la presse, etc.

Au bout de 15 jours un compromis a été trouvé

— levée des avertissements jusqu'au jugement prud'homme, les 2 parties croyant chacune en son bon droit, saisira cette instance juridique

— garantie de l'emploi pour l'année 1976

— paiement de 3 jours de grève dû au retard apporté par la direction à répondre à nos demandes de négociation.

Cela montre que les travailleurs, pour la défense de leur outil de travail et de la dignité, sont capables de se mobiliser.

## A GRASSE : les patrons n'étaient pas au parfum

Grève de 15 jours chez ROURE et BERTRAND, parfumerie de GRASSE.

Dans ce conflit, là aussi le refus de négociations de la direction est le seul responsable de la durée du conflit.

Le refus d'un directeur — ou la peur — d'informer le PDG en déplacement aux Etats-Unis, n'a fait que durcir la détermination des travailleurs en grève.

Les résultats sont importants :

100 F par mois pour tous au 1<sup>er</sup> dé-

cembre 1975 + 65 F jusqu'au coefficient 200 et 45 F jusqu'au coefficient 270.

Au 31 mars 1976 il sera rajouté respectivement 35 F et 10 F.

Sur la durée du travail, les 8 heures de présence seront payées, mais il n'y aura que 7 h 30 de travail effectif, le temps de repas (journée continue) étant pris en compte. La direction prend en charge la moitié des jours de grève.

## ALLIBERT : Des armoires à pharmacie aux urnes... la CFDT fait le plein

Très forte progression de la CFDT aux Ets ALLIBERT à Grenoble.

La CFDT devient la première organisation, la CFT est en régression.

En décembre 74	En décembre 75
Inscrits : 728	685
Votants : 541	574
C.F.D.T. : 170	238
C.G.T. : 204	190
C.F.T. : 107	96



# Questions - Réponses sur : La CFDT et l'armée



## Que reproche-t-on aux militants CFDT arrêtés ?

Le Juge d'Instruction de la Cour de Sûreté de l'Etat a inculpé une quarantaine de soldats et militants syndicaux et politiques pour « participation à une entreprise de démoralisation de l'armée ».

Malgré plusieurs démarches, nous ne connaissons pas le dossier de l'accusation, nous ignorons toujours les faits précis et les preuves qui permettent au juge de soutenir une telle accusation et de maintenir nos camarades en détention préventive.

Nous exigeons leur libération immédiate, la publication du dossier qui montrera le vide de l'accusation et le ridicule du gouvernement qui parle de complot international !

## Qu'est-ce que la Cour de Sûreté de l'Etat ?

C'est une juridiction d'exception créée en 1963 notamment pour juger les crimes de l'O.A.S. Elle est composée d'un président et de quatre assesseurs, dont deux sont officiers de carrière. Ils sont nommés par décret. La procédure est aussi exceptionnelle : les perquisitions, les visites domiciliaires peuvent avoir lieu à toute heure du jour et de la nuit ; la garde à vue peut atteindre 6 jours et durant ce temps la personne arrêtée ne peut pas bénéficier de la présence d'un avocat.

De nombreux juristes, plusieurs personnalités et organisations ont condamné l'existence d'une telle juridiction qui constitue à elle seule une atteinte aux libertés fondamentales.

## Mais, l'armée est un problème politique, pourquoi concerne-t-il la CFDT qui est une organisation syndicale ?

Le syndicat est constitué pour défendre les intérêts des travailleurs. A partir de cette définition très générale, l'action du syndicat peut prendre différentes formes. Pour la C.F.D.T., nous entendons mener l'action DANS et HORS l'entreprise sur TOUS les problèmes qui touchent à la condition du travailleur. Nous luttons pour la défense des revendications immédiates, emploi, salaires, conditions de travail, libertés syndicales mais nous menons aussi un combat à plus long terme pour une transformation profonde de la société. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'améliorer d'une manière durable et irréversible la condition du travailleur et d'assurer ainsi la réalisation de ses aspirations à plus de liberté et plus de responsabilité. Aussi, nous ne pouvons ignorer les différents problèmes qui se posent dans la société — donc aux travailleurs — et dans les institutions : justice, médecine, police, armée, etc. D'autant que la crise de ces institutions est révélatrice de la crise profonde de la société capitaliste.

Le mouvement ouvrier, donc les organisations syndicales, sont concernées par l'armée : — les travailleurs et leurs enfants font le « service militaire », et il est normal que le syndicat s'intéresse aux conditions dans lesquelles il se déroule ; — l'armée, au cours de l'histoire, a été utilisée à plusieurs reprises pour briser, par la violence, les grèves et les manifestations ouvrières.

Encore maintenant, on demande aux militaires de remplacer des travailleurs en grève. Des exemples récents : P.T.T., aiguilleurs du ciel et services de nettoyement de la ville de Paris.

## Alors, la position de la CFDT sur l'armée, quelle est-elle ?

Durant les dernières semaines, les positions de la C.F.D.T. ont été le plus souvent déformées et une certaine presse n'a pas hésité à nous accuser de soutenir un soi-disant mouvement subversif. Qu'en est-il réellement ?

L'essentiel de la position CFDT est l'affirmation que les militaires du contingent et de carrière doivent pouvoir exercer les DROITS qui sont reconnus dans la constitution.

Notre Fédération a clairement exprimé sa position :

- les libertés d'expression et d'association doivent être garanties à ceux qui sont dans l'armée ;
- sous l'uniforme, les appelés demeurent des citoyens, des travailleurs, ils doivent pouvoir s'organiser, exprimer collectivement leurs besoins et défendre leurs intérêts.

L'affirmation de ces principes est fondamentale, elle constitue une exigence qui correspond aux orientations de la C.F.D.T. Partant de là, la C.F.D.T. ne prétend pas à elle seule, définir les formes d'organisation qui seront nécessaires à l'exercice réel de tels droits. Mais le débat est ouvert et la CFDT y participera en tant qu'organisation syndicale.

Ce débat ne concerne pas seulement la reconnaissance et l'exercice des droits, il devra s'élargir à d'autres questions qui intéressent en premier lieu les revendications des appelés mais aussi, et plus fondamentalement, le rôle et la place de l'armée dans et au service de la nation.

## Pendant tout un temps, la CFDT s'est retrouvée isolée pour riposter à l'agression du pouvoir, que faut-il en penser ?

Il faut tout d'abord remarquer que la REPRES-  
SION n'a pas commencé avec l'action de la Cour de Sûreté de l'Etat. Depuis un certain temps nous connaissons dans les entreprises une accentuation des mesures répressives du patronat qui veut briser toute résistance à sa politique d'austérité et de restructuration. D'ailleurs, plusieurs militants ont été interrogés ou interpellés par la police pour des faits de grève et non pour des questions liées à l'armée. La CFDT qui prouve son dynamisme dans la lutte pour l'emploi et la défense des libertés, est forcément visée par le pouvoir et le patronat.

Concernant la riposte, la CFDT a tout fait pour qu'elle soit immédiate, la plus large possible et la plus unitaire possible.

Le 5 décembre, 20 000 travailleurs ont répondu à l'appel de la CFDT en manifestant de la République à la Bastille.

Beau succès quand on sait le peu de temps pour la préparation et l'absence de journaux parisiens le jour de la manifestation.

Le 18 décembre, la CFDT participait massivement à la manifestation unitaire (CFDT, CGT, FEN, PCF, PS, MRG).

En regardant ces deux dates, on mesure le temps qu'il a fallu pour organiser une riposte unitaire à des mesures répressives d'une rare gravité. Il faut remonter à la dernière guerre pour voir les militants syndicaux emprisonnés pour leur activité. Nous ne ferons qu'un commentaire : la lutte unie, solidaire contre la répression et pour la défense des libertés, doit être l'exigence première pour une organisation démocratique, et qui plus est pour une organisation ouvrière. Elle doit passer par-dessus les divergences et les appréciations tactiques ou stratégiques.

Dans cette affaire, cela n'a pas été le cas et c'est à notre avis grave de conséquence pour l'ensemble des travailleurs et de leurs organisations.

# Sécurité Sociale : Il faut la défendre

## LA SECURITE SOCIALE N'EST PAS UNE ASSURANCE

Ce que nous appelons maintenant la Sécurité Sociale a été instituée par une loi en 1947. L'esprit de cette loi était clair : instituer une solidarité nationale qui, par une redistribution des sommes accumulées par les cotisations, permettrait à tous les français de bénéficier d'une bonne couverture sociale, pour la maladie et pour la retraite.

Cela supposait que tous cotisent, chacun en proportion de ses revenus, et que les sommes soient redistribuées non pas en fonction des cotisations (comme dans une assurance), mais en fonction des besoins (médicaments, radios, hospitalisation, indemnités journalières, retraite, etc.).

Cela supposait aussi que les cotisants aient leur mot à dire sur la gestion des fonds et sur le développement d'une politique de santé.

Or, que voyons-nous ?

— Les travailleurs ne peuvent pratiquement

plus exercer aucun contrôle réel sur la sécurité sociale depuis les ordonnances de 1967.

— Les régimes dits « de prévoyance » se sont développés (maladie, retraite complémentaire) transférant des fonds importants aux Compagnies d'assurances, sans aucun bénéfice pour une politique de santé.

— Le gouvernement veut maintenant faire porter aux salariés le poids d'une gestion sur laquelle ils n'ont pas de contrôle. Par exemple, quelles sont les sanctions réellement prises à l'encontre des employeurs qui ne versent pas les cotisations alors que celles-ci sont, en fait, des salaires différés.

La CFDT demande à toutes les catégories de salariés de s'unir pour obliger le gouvernement à un déplafonnement progressif de la cotisation maladie — lié à un déplafonnement des prestations — et pour imposer une autre politique de santé, où la sécurité sociale jouerait le rôle pour lequel elle a été créée.

## Les médicaments sont-ils trop chers ?

Est-ce le prix des médicaments qui fait le déficit de la Sécurité Sociale ?

Leur remboursement représente 25 % du budget de la Sécurité Sociale et arrive au deuxième rang de ses dépenses. Cela représente une somme considérable, si on rappelle que le budget de la Sécurité Sociale est presque égal à celui de la nation.

Or, qu'est-ce qui entre dans le prix d'un médicament ?

Soit pour un médicament acheté 100 F par le consommateur :

— LABORATOIRE ..... 49,54

soit :

prix de revient industriel : 25 %  
recherche : 7 %  
publicité : 17 %

bénéfice : 1 à 1,5 %

— TVA ..... 9,90

— GROSSISTE (Répartiteur) 7,12

— PHARMACIEN ..... 33,44

Quelques réflexions :

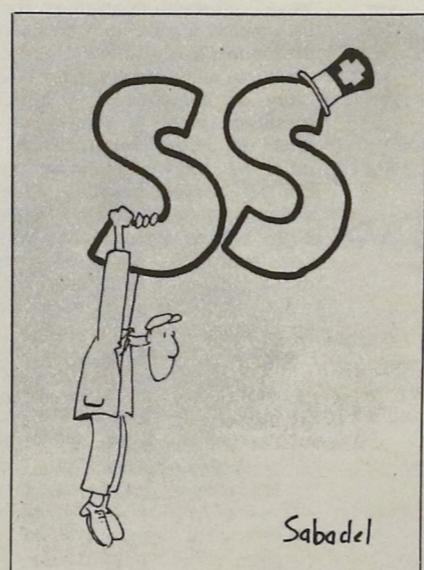
— LA PART DES LABORATOIRES. On connaît comment les matières premières, par exemple, permettent de gonfler artificiellement les prix de revient, en faisant venir de l'étranger des substances

qu'on pourrait trouver en France ou en opérant des « ventes » de matières premières entre filiales dépendant d'une même société, ce qui permet à chaque opération d'augmenter les prix. « Le contrôle actuel des prix pharmaceutiques est un carcan insupportable », disent les laboratoires pharmaceutiques. Il faut l'améliorer et le renforcer, disons-nous, puisqu'il permet actuellement de tels abus.

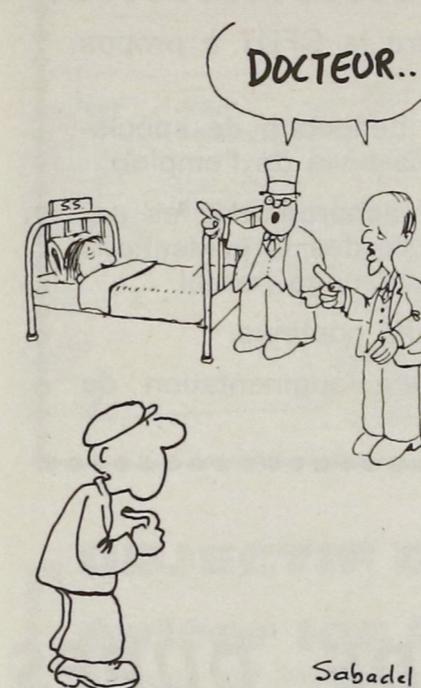
On sait quel battage publicitaire préside au lancement des produits « nouveaux » : publicité TV pour certains produits « grand public » ; mais surtout toutes les démarches auprès des médecins pour les conditionner à prescrire tel médicament plutôt que tel autre, concurrent (mais ni meilleur ni pire, en général...). Les visiteurs médicaux peuvent en dire long sur les frais engagés par les laboratoires pour « acheter » les réflexes des médecins !

Cela ne suffit pas, malheureusement, pour assainir l'information donnée aux médecins. A quand l'OFFICE NATIONAL D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION, réclamé depuis si longtemps par la FUC-CFDT ?

Pendant le même temps où leur chiffre d'affaires s'accroît en moyenne de 12 % par an (et pour certains, beaucoup plus), l'industrie pharmaceutique se « restructure »



Sabadel



Sabadel

## Les causes

Les 10 milliards de déficit en 1976 ne sont pas dus au hasard. Les causes principales sont :

- La politique économique du gouvernement et du patronat qui ont scientifiquement ralenti l'activité économique en 1974 pour lutter soi-disant contre l'inflation.

- La politique de transfert de charges au détriment du Régime Général.

- La fiscalité dont le caractère de classe est très accentué.

- Le système de cotisation à la fois anti-économique et anti-social :

- anti-économique parce qu'il pèse sur les salaires sous-plafond et favorise

donc les investissements fortement capitalistes, c'est-à-dire suppriment des emplois ;

- anti-social parce qu'il pèse sur les bas salaires dont il freine la progression.

- Les contradictions du système capitaliste, une partie importante des dépenses de santé sont causées par les atteintes à la santé dues au système de production (accidents du travail) et de consommation du capitalisme industriel (accidents de voitures), etc.

Par ailleurs, le secteur du profit : industries pharmaceutiques, médecine commerciale, se nourrit sur le salaire différé.

## Positions CFDT

La C.F.D.T. considère que la finalité de la Sécurité Sociale est de couvrir de façon la plus large les divers besoins sociaux et de concourir à la réduction des inégalités sociales grâce à la redistribution d'une part importante du revenu national. Dans cette perspective, elle s'est prononcée pour une unification de l'ensemble des régimes de Sécurité Sociale et pour une réforme radicale du système de financement de la protection sociale.

Principes de financement : une véritable solidarité nationale.

Pour qu'on puisse parler de solidarité nationale : il faut qu'un certain nombre de conditions soient réunies :

- égalité réelle de tous les citoyens quelle que soit leur situation sociale :

- devant les conséquences des prélevements sociaux et fiscaux sur les revenus (les cotisations sociales assises sur les salaires pèsent fortement sur la progression des salaires sous-plafond), les impôts indirects frappent plus lourdement les familles, le quotient familial favorise les familles à hauts revenus.

- redistribution d'une part importante du revenu national

Cette deuxième condition suppose pour être réalisée, une planification démocratique et tout comme la première condition, citée ci-dessus, une réforme radicale tant des prélevements sociaux que de la fiscalité actuellement en vigueur.

La redistribution du revenu national doit se faire sous deux formes principales :

- la mise en place de services de qualité accessibles à tous, extraits des lois du marché capitaliste, dans lesquels les usagers sont partie prenante des décisions à prendre (santé, équipements sociaux et culturels, logement...),
- des prestations en espèces servies comme des droits.

Pour la C.F.D.T. donc, le financement des besoins sociaux doit reposer sur la mise en œuvre effective du principe de la solidarité nationale combinant à la fois des prélevements sociaux sur la totalité des revenus salariaux et non-salariaux des personnes physiques et des prélevements de nature fiscale assis sur l'ensemble de la valeur ajoutée des « sociétés » de toute nature sans oublier l'imposition du capital, des profits et des spéculations.

## Propositions immédiates

Compte tenu de la situation actuelle, il convient prioritairement de commencer par :

- le remboursement par l'Etat des charges indues imposées au Régime Général : plus de 20 milliards en 1974,
- le paiement des 6 milliards de dettes patronales,
- l'imposition du capital, des sociétés, de la spéculation foncière et immobilière,
- la récupération de la fraude fiscale estimée à plus de 40 milliards,
- la contribution des non-salariés sur la base de leur revenu réel, dans la même proportion que les salariés.

Si vous voulez en savoir plus long, lisez SYNDICALISME MAGAZINE n° 8, d'octobre 1975. Dossier pratique « LES MEDICAMENTS ».

# EMPLOI : L'offensive

L'attaque du gouvernement et du patronat contre la CFDT à propos du problème de l'armée masque autre chose.

Le bout du tunnel n'est toujours pas en vue et beaucoup de spécialistes s'accordent à dire que 1976 sera encore difficile vis-à-vis de l'emploi.

Pour s'en convaincre, il suffit de voir avec quel acharnement les patrons de la Chimie et du Verre veulent obtenir la signature des Organisations Syndicales pour prolonger la durée des accords sur le chômage partiel.

C'est dire que, sur l'emploi, l'offensive de la FUC continue.

Sur tous les aspects qui peuvent amener une augmentation du nombre des emplois, nous devons être mobilisés.

## La retraite à 60 ans :

### UNE LOI DE DUPES

Le Gouvernement vient d'annoncer à grand fracas la retraite à 60 ans.

Oui mais POUR QUI ?

- Pour certains travailleurs manuels

— qui justifient d'une durée d'assurance dans le régime général de la sécurité sociale d'au moins 43 ans. Ce qui veut dire que les travailleurs devront avoir cotisé sans interruption depuis 1933.

— qui ont effectué un travail en continu, semi-continu, à la chaîne, aux intempéries, au four pendant 5 ans au cours des 15 dernières années.

Mais qui justifiera de ces années de travail sinon le patron ?

Et bien encore, le travailleur aura été posté pendant 30 ans et ne pas avoir le droit à la retraite à 60 ans si

les dernières années ont été effectuées en travail normal.

- Pour les travailleurs

— qui justifient d'une assurance au régime général de 30 années.

— qui ont occupé un poste de travail manuel.

— qui ont élevé au moins 3 enfants.

Mais combien de travailleurs ont travaillé pendant 30 ans surtout avec 3 enfants ??

Par la définition qu'il donne, le gouvernement fait le choix de faire partir environ 60 000 travailleurs sur 2 années soit 45 000 hommes et 15 000 femmes.

Et encore, parmi ceux-là combien seront réellement touchés ?

— Chaque année 15 % de travailleurs prenant leur retraite anticipée pour inaptitude au travail, (et qui sont reconnus inaptes, sinon ceux visés par la loi).

— La crise de l'emploi a permis au patronat de licencier les plus de 60 ans (et qui sont mis en chômage, sinon une partie de ceux visés par la loi).

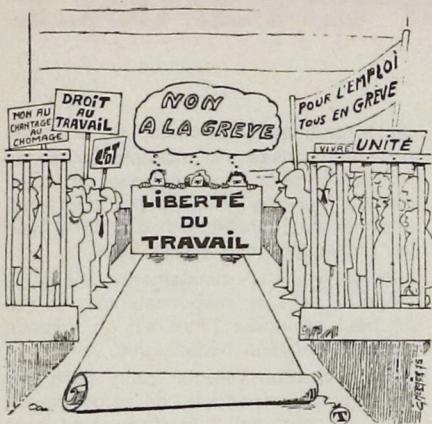
Alors cette loi profite à combien de salariés et avec quelles ressources ?

#### la CFDT lutte

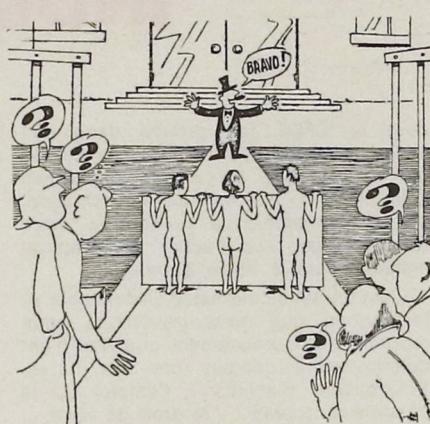
- Pour une retraite pleine et entière à 60 ans pour tous avec un minimum de ressources égal à 80 % de la rémunération globale des 10 meilleures années.



# F.U.C. CONTINUE...



Le refus de l'action, un moyen de cacher sa nudité



## OBJECTIF DES CONFLITS : éviter les licenciements

L'ampleur des difficultés économiques et du chômage explique que les conflits sociaux aient été en général moins importants qu'au cours des années précédentes et qu'ils aient plus souvent que par le passé porté sur l'emploi.

• En France on a vu se multiplier les grèves longues avec occupation des lieux pour s'opposer à des licenciements collectifs ou à des fermetures d'entreprises ; grèves le plus souvent éparses (même si des secteurs d'activité entier ont été gravement touchés comme l'imprimerie), que les syndicats ont cherché à populariser et à coordonner par des manifestations nationales comme celle organisée au début de l'été au pied de la tour Eiffel, à Paris.

Si un certain nombre de ces conflits, en France (Tannerie d'Annonay, Everwear, Teppaz, Grandin, etc.), mais aussi en Grande-Bretagne et en Belgique, ont finalement abouti

au sauvetage d'entreprises que l'on disait condamnées, c'est en Italie que les syndicats ont obtenu le succès le plus spectaculaire par la signature, le 8 novembre, d'un accord aux usines Fiat garantissant l'emploi à l'ensemble des salariés pour l'année 1976.

• Bien qu'elle soit restée l'enfant sage de l'Europe, l'Allemagne a néanmoins été le théâtre de deux conflits inhabituels dans ce pays : l'occupation pendant trois semaines d'une fabrique de ciment près de Dortmund et la grève de la faim de sept membres du conseil d'entreprise d'une usine de matières plastiques à Düsseldorf. Dans les deux cas, il s'agissait de s'opposer à des licenciements.

La gravité des difficultés d'emploi n'a pas empêché un certain nombre de grèves salariales en Grande-Bretagne, en France (Renault, Usinor, Sollac, etc.), et surtout en Italie.

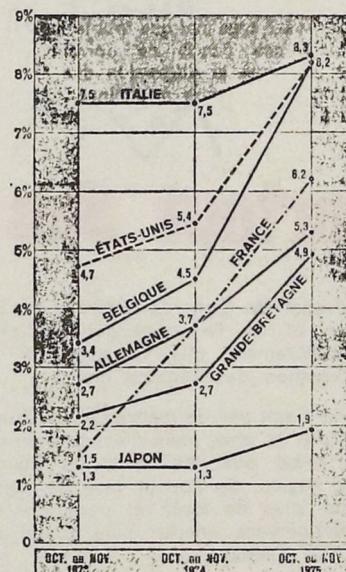
tiré du Monde

## Partout l'aggravation

Les modes de calcul du chômage et les statistiques sur le sujet varient selon les pays et les centres d'observation (CEE ou OCDE). Une harmonisation est prévue pour 1976.

En attendant les nouveaux indices, les résultats disponibles pour les grands pays ont été comparés ici, en pourcentages, par rapport à des données de base légalement différentes, qui sont les suivantes :

- ETATS-UNIS ET JAPON (source OCDE) : il s'agit de la population disponible par rapport à la population active.
- ITALIE (source CEE) : la population disponible est mesurée ici par rapport à la population des salariés.
- BELGIQUE (source CEE) : les chômeurs sont mesurés par rapport à la population des salariés (les étudiants et les personnes recherchant un emploi sans avoir déjà travaillé étant exclus).
- FRANCE, ALLEMAGNE, GRANDE-BRETAGNE (source CEE) : il s'agit des demandes d'emploi non satisfaites par rapport à la population des salariés.



tiré du Monde



## COTISATION 76

# UNE ARME

## INDISPENSABLE

Les militants de ton entreprise, ton collecteur ont reçu depuis quelques semaines déjà les décisions prises par l'organisation en matière de cotisations 1976. Ces décisions ont été prises par les différentes structures, après qu'elles aient étudié l'évolution des salaires et l'augmentation des prix auxquels nous aurons à faire face au cours de cette nouvelle année.

Depuis quelques années maintenant, l'idée que les cotisations doivent être proportionnelles aux salaires a fait son chemin, ainsi chacun fournit le même effort en fonction de sa rémunération et une véritable solidarité s'établit au niveau du syndicat, les ressources supplémentaires ainsi dégagées permettent une action syndicale plus efficace pour tous. Nous devons arriver en quelques années à un taux de cotisation voisin du 1 % de la rémunération réelle, alors nous serons certains que le dynamisme

dont la CFDT fait preuve dans son action revendicative ne sera pas limitée par un manque de moyens matériels l'obligeant à « rogner » sur l'information, sur l'organisation de rencontres entre responsables, sur l'achat de matériel indispensable à notre action.

L'action syndicale est indispensable et la période que nous traversons nous rappelle malheureusement que rien n'est définitivement conquis par nos luttes, le pouvoir d'achat... l'emploi... la sécurité au travail... le droit de vivre...

De même que nous devons sans cesse adapter notre action en fonction

de la politique patronale, de la taille des entreprises. Il n'existe plus de frontières pour nos patrons et c'est chaque jour que nous devons contacter, informer ou coordonner nos actions avec les camarades des autres pays.

Nous voulons simplement être à la hauteur de nos responsabilités et nul ne peut prétendre l'être s'il ne dispose pas des moyens nécessaires.

La cotisation retenue pour 1976 par ton syndicat répond à ces exigences et ton collecteur est à ta disposition pour te donner des précisions, n'hésite pas à lui demander.



Si tu la payes régulièrement  
Si, autour de toi, tu fais un syndiqué nouveau

## partout des régions chimie

Ce sont les Congrès fédéraux de St-Auban et de Nemours qui ont plus particulièrement mis l'accent sur la structuration des régions chimie.

Il ne s'agit pas de mettre en place une structure de plus, mais d'essayer en reliant entre eux les syndicats chimie d'une région, de donner plus de dynamisme, plus de force et permettre un développement encore plus grand de la CFDT Chimie.

Déjà en dehors des grandes régions (Paris, Lyon etc.) la structuration régionale chimie se met en place, elle tient compte des particularités, se donne des structures et des moyens financiers adaptés aux besoins.

Dans les Pays de Loire, les syndicats chimie de 5 départements sont réunis dans un comité de coordination actif, qui propose aux syndicats des sujets de réflexion, organise des journées régionales de discussion sur les problèmes de l'emploi, des conditions de travail etc. aide les syndicats et sections syndicales à se structurer et, il sait le cas échéant prendre des initiatives dans le cadre des actions fédérales et confédérales.

Dans le Languedoc Roussillon, la région chimie n'est encore pour le moment qu'une préoccupation des quelques

responsables des principaux syndicats qui ont le souci d'établir des liens entre eux et de faire partager leur expérience.

C'est le début d'une vie régionale, chacun apporte ce qui est sa pratique syndicale, ses idées en attendant que tous ensemble ils définissent des objectifs communs et une coordination plus grande de l'action.

Le samedi 29 novembre, le syndicat Chimie de Narbonne a fait pour sa part, la démonstration qu'une assemblée générale d'adhérents c'est possible, malgré le travail en équipe et la tentation du « week-end ».

Chaque adhérent avait reçu au préalable des documents sur l'activité du syndicat, les acquis de l'action syndicale, le compte rendu financier

— il était sollicité pour déposer sa candidature au conseil syndical ou aux différentes responsabilités

— il avait des documents préparatoires aux discussions sur les principales revendications l'emploi, les salaires et les conditions de travail

— il connaissait l'ordre du jour détaillé et les décisions importantes qui devaient être prises.

L'effort des responsables fut bien récompensé, puisque plus de 60 % des

adhérents ont participé en tout ou partie aux travaux, les autres ayant fait connaître (à l'exception d'un seul) les raisons de leur absence.

Présence d'une majorité mais aussi discussions parfois vives sur les problèmes revendicatifs, les conditions de travail... en un mot des débats démocratiques se terminant par des décisions adoptées par de larges majorités.

Un nouveau départ pour le syndicat Chimie de Narbonne, les nouveaux responsables ont les moyens financiers, les orientations et des adhérents qui ne s'en laisseront pas compter.

